



la Lettre municipale

**Mesdames, Messieurs,
chers savignolaises,
chers savignolais,**



n°18 février 2020

ÉDITO

La ville bouge !

En 2019, la salle polyvalente a été rénovée et agrandie par un local technique très pratique. Nous avons enfin avancé significativement le projet de l'Ilot Pleuvev. La phase opérationnelle de la première tranche le long de la rue de Lyon est engagée et la déconstruction a déjà commencé (débranchement des réseaux ...). La construction des premiers bâtiments sur la rue de Lyon pourra être engagée. Ces bâtiments seront dédiés à des commerces et des services mais aussi à des logements.

Nous avons aussi terminé l'aménagement de la rue de Chantegrelet et nous sommes en train de terminer l'alignement de la rue Bayard.

Sur le plan environnement et qualité de vie, la première tranche de l'action Savigney à vélo afin de permettre le développement de la circulation des vélos pour des usages a été réalisée : rue de la petite vitesse, rue de la poste et rue des Peyrots. Début 2020, une nouvelle tranche sera réalisée avec la pose d'abris à vélo et la réfection de la rue du Champ de Mars. Nous avons et nous continuons à moderniser le fleurissement dans une logique de développement durable.

Sur le plan social, suite à la suppression par la communauté d'agglomération Loire Forez du taxi à la carte, nous avons mis en place un service de taxi social destiné aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Afin d'améliorer l'offre de soins sur notre commune, nous avons accompagné des praticiens dans l'obtention, auprès de l'agence régionale de santé, du label maison de santé pluridisciplinaire. L'Etat et le conseil départemental ont demandé à la commune d'être le porteur et le garant de cette structure améliorant l'offre de soins sur notre commune mais plus largement sur le bassin de vie montbrisonnais. Avec la mutuelle

...

HORAIRE D'ACCUEIL AU PUBLIC

Lundi > Jeudi
8h30-12h15 / 13h30-17h
Vendredi
8h30-12h15 / 13h30-16h45



...

France Loire, la commune a donc engagé le projet de construction d'un nouveau pôle médical de près de 1100 m² sur 3 niveaux qui comprendra donc la maison de santé pluridisciplinaire et un centre de soins dentaires. La construction est commencée. Elle devrait être opérationnelle mi-2021.

Comme lors des exercices précédents, la municipalité a continué à améliorer la situation de ses finances. Savigneux a retrouvé une réelle capacité d'autofinancement et pourra ainsi engager les projets structurants.

Je terminerai ce mot en remerciant toutes les personnes qui m'entourent au quotidien, les élus pour leur engagement, les associations, les commerçants, les entrepreneurs pour leur dynamisme et le personnel des services techniques, administratifs et scolaires.

Je tiens ainsi à remercier chaleureusement toutes les personnes qui œuvrent pour la vie locale. Je vous encourage à continuer vos actions pour le plaisir de tous, pour le Bien commun.

Avant de conclure, je veux aussi avoir une pensée pour toutes celles et ceux qui ont traversé cette année dans la douleur causée par la disparition d'un être cher, la maladie ou une difficulté particulière. L'ensemble des élus mais aussi des savignolais sont avec moi pour vous apporter soutien et réconfort.

C'est avec cette empathie profonde de la part de l'ensemble du conseil municipal que je vous adresse tous mes vœux les plus sincères : la santé, la réussite dans vos projets, et la joie. Je formule le souhait que 2020 soit une année plus apaisée sur le plan social.

Luttons contre l'individualisme et le chacun-pour-soi. Je veux croire que nous saurons tous, au contraire, développer la solidarité et le vivre ensemble.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2020

Vous souhaitant une bonne lecture, recevez mes amicales salutations,

Christophe BRETTON, Maire de Savigneux



TRÈS HAUT DÉBIT, ON SE CONNECTE

Depuis fin novembre, près de 1 650 foyers sont maintenant connectables au très haut débit. Tous les travaux de câblage ont été réalisés par le SIEL, en partenariat avec Loire Forez Agglomération. Ainsi, un certain nombre de foyers résidant rues de Lyon, Chantemerle, Essenbach, Bayard, du Champ de Mars, de l'industrie, ... peuvent demander un raccordement.

La démarche est simple :

Sur le site www.thd42.fr, on clique sur "demande de raccordement", on se localise par son adresse précise, et on demande un RDV au technicien. La démarche est gratuite.

THD 42
Réseau fibre optique d'initiative publique

■ PLEUVEY, BIENTÔT LA DÉMOLITION



Le projet de réhabilitation va se concrétiser sous peu : le calendrier prévisionnel de la démolition est enfin connu.

A compter de janvier, le chantier se poursuit avec les débranchements des réseaux (électricité, gaz, télécom). En mars, les entreprises installeront les palissades pour le chantier.

En mars/avril, la phase de désamiantage sera engagée.

En avril/mai, l'intervention permettra de curer, déplomber et démolir les bâtiments.

Ensuite, ce sera la purge, les fondations et les terrassements.

En juin, c'est la phase de la finition avec les façades et le terrain aplani.

La grande majorité du chantier se fera par les jardins. Néanmoins, trottoirs et parkings devant les immeubles à démolir seront, selon les étapes, inutilisables. De même, pour la phase la plus visible, le "grignotage" des immeubles, la circulation de la rue de Lyon ne sera possible que sur une voie, avec pendant 1 à 2 semaines, une déviation mise en place (via la rue de la petite vitesse) pour les véhicules légers.

En parallèle, le promoteur "Thomas SA" et le bailleur social "Bâtir et Loger" préparent les plans pour déposer dans l'année le plan des 2 futurs bâtiments, l'un rue de Lyon, l'autre rue de la petite vitesse.

Ces deux immeubles sont dédiés aux commerces et aux logements (soit en locatif, soit en accession).

■ LA FERMETURE DU COMMERCE DU PRIMEUR

Comme il le savait quand le primeur a repris le commerce, suite à un échange en mairie avec les élus, il était prévu depuis toujours la fermeture du commerce pour pouvoir laisser place au nouveau quartier. Pendant toute la période d'acquisition foncière, plusieurs rendez-vous ont eu lieu en mairie pour présenter le projet et son évolution au primeur.

Les travaux approchant, depuis plus d'un an, la municipalité et EPORA, notre partenaire technique sur cette opération, a négocié avec lui son départ. Bien conscients du service qu'il apporte aux savignolais, les élus ont proposé deux possibilités de "relogement" du commerce, qu'il n'a pas souhaité étudier.

De fait, comme la loi l'impose, la fin du bail a été prononcée et une indemnité d'éviction a été discutée avec lui. Après un accord de sa part pour un arrêt de son commerce au 31 octobre, il a changé d'avis par la suite et demandé une somme encore plus importante.

Lorsqu'il a annoncé la réouverture de son commerce début décembre, dans la mesure où il n'a pas signé de convention d'utilisation de l'espace public et compte tenu des travaux qui s'engagent, la municipalité ne lui a pas interdit d'ouvrir mais n'a pas donné son accord pour occuper le trottoir.

Avec la construction des nouveaux immeubles remplaçant les actuels, des commerces dont une activité de primeur sont bien prévus.

En attendant, pour continuer à vous offrir un service, la municipalité a contacté des producteurs, des commerçants du secteur pour proposer un marché temporaire avec deux spécialités recherchées tout particulièrement : produits fromagers, fruits et légumes. Après une tentative le 22 décembre, annulée en raison des rafales de vent, un primeur devrait être présent en février/mars, une demi-journée par semaine.

LE RESTAURANT SCOLAIRE S'ÉQUIPE

Les 3 premiers mois de la rentrée ont permis de conforter l'organisation du libre-service. Un équipement spécialisé sera donc mis en place en début d'année pour plus de sécurité et confort pour tous. Il comprend principalement un îlot pour les plats chauds, pour le froid (entrée, fromage et dessert) et une table de tri pour les déchets.



DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES PENDANT LA PAUSE MÉRIDIDIENNE

Maintenant que le libre-service fonctionne bien, que petits et grands sont rodés pour la pause méridienne, les élèves profitent du temps libre pour de nouvelles activités périscolaires. L'équipe encadre des ateliers, activités manuelles, jeux de société, jeux sportifs ou danse, de 12h30 à 13h20 avec les enfants qui le désirent.

Ces ateliers ont permis de réaliser les décorations de Noël qui ont investi la ville pendant la période des festivités de fin d'année, mais aussi de réaliser d'autres activités manuelles ou sportives. Depuis le début de l'année, d'autres idées sont au programme.

STATIONNEMENT ÉCOLES

Déposer ou chercher votre enfant à l'école ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des autres enfants et gêner les résidents à proximité de l'école.

Suite à certaines situations conflictuelles, accrochages et autres incivilités, merci de prendre en compte ces quelques règles de sécurité et de savoir vivre ensemble.

• Ne stationnez pas :

- en double file sur les parkings,
- sur les voies de circulation et entrées de maison particulières,
- sur les passages piétons.
- hors cases,
- devant l'entrée de l'école,
- devant les espaces de sécurité,
- sur les trottoirs.

- **Respectez** le sens de circulation du parking, adaptez votre vitesse.
- **Redoublez de vigilance** en manœuvrant avec votre véhicule sur les parkings et sur la route
- **Ne vous garez pas** devant les entrées des résidents à côté de l'école
- **Ne soyez pas trop pressés**, ne prenez pas de libertés avec le code de la route.
- **N'hésitez pas à faire quelques mètres à pied ou à vélo...** C'est bon pour la santé !
- **Restez attentifs**, détendus et patients.



LE COMPOST FAIT SON APPARITION

Dans le cadre de l'action "zéro déchet", il était prévu d'implanter un composteur à l'école élémentaire, utilisée à la fois par l'équipe enseignante et par celle du restaurant scolaire. Depuis le 8 novembre, le composteur a été installé, les équipes formées, et à chaque déjeuner, dès que possible, les déchets "compostables" finissent dans ce bac. Les services techniques sont aussi impliqués, puisqu'il leur revient le rôle de vérifier l'évolution du compost avant de l'utiliser pour les plantations communales. Merci aux agents pour leur implication.



Le compost pour tous

Déchets à composter

- **Les déchets humides** : épluchures de fruits et de légumes, pain rassis, filtres et marc de café, coquilles d'œufs concassées, mouchoirs en papier, papier essuie-tout...
- **Les déchets bruns et secs** : fleurs fanées, tonte de gazon séchée, feuilles mortes, branchages de petite taille, carton brun...

3 règles d'or pour réussir son compost

- **Diversifier les apports** : je veille à composter aussi bien des déchets verts et humides (épluchures...) que des déchets bruns et secs (broyat, feuilles mortes...).
- **Aérer le compost** : j'aère mon compost pour accélérer la décomposition des déchets et éviter les mauvaises odeurs.
- **Maintenir une humidité constante** : j'évite ainsi que les micro-organismes ne se dessèchent.



Pour en savoir plus : <https://www.loireforez.fr/services-au-quotidien/dechets/compostage/>



crédit photo : Lotfi Dakhli

DES AIDES POUR RÉNOVER LES LOGEMENTS

Loire Forez agglomération accompagne les propriétaires (occupants ou bailleurs) et les primo-accédants dans la rénovation de leur logement. Elle encourage la réhabilitation de logements privés, les travaux d'amélioration de la performance énergétique, la résorption de l'habitat très dégradé, les projets d'adaptation à la perte d'autonomie et l'accession à la propriété dans l'ancien.

Des aides financières, sous conditions de ressources, sont proposées aux porteurs de projet. De plus, une équipe de professionnels, mise à disposition par le prestataire de Loire Forez, accueille et conseille gratuitement les usagers pour le montage des dossiers de demandes de subvention et offre un accompagnement personnalisé tout au long du projet.

Des permanences près de chez vous pour vous informer :

- **A la Maison départementale de l'habitat et du logement** à Montbrison (53 rue de la République) : tous les vendredis, sans rendez-vous de 9h à 12h30 et sur rendez-vous de 13h30 à 16h.
- **Pour prendre rendez-vous** et pour toute information : Soliha Loire : 04 77 43 08 80 habitat.loireforez@soliha-loire.fr

UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Dès le 1^{er} janvier, la loi NOTRe attribue aux communautés d'agglomération la compétence eau potable. L'esprit de la loi, notamment en raison du réchauffement climatique et de la nécessaire sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, est d'inciter les acteurs publics à élaborer une gestion collective et globale de l'eau. Ainsi, d'un point de vue juridique et financier, Loire Forez agglomération exercera officiellement cette compétence et sera seule responsable devant la loi.

Aujourd'hui, sur le territoire, 47 situations différentes ont été recensées, entre les communes qui gèrent elles-mêmes l'eau et les communes regroupées en syndicats intercommunaux, soit en production, soit en distribution. Pour assurer la gestion de l'eau potable depuis le 1^{er} janvier, l'agglomération se substitue aux communes actuellement gestionnaires et aux syndicats, qui lui confie leurs moyens humains (personnels) et les moyens d'exploitation (réseaux et contrats). Cette dernière devient l'interlocutrice unique de l'Etat et de ses partenaires.

Dans la suite des études et des réunions de travail qui ont eu lieu tout au long de l'année 2019, Loire Forez agglomération a choisi de s'appuyer sur l'organisation des gestionnaires actuels pour une période transitoire du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021. Loire Forez agglomération élaborera pendant ces deux ans un schéma directeur de l'eau potable dont les objectifs sont de sécuriser la ressource, garantir la qualité de l'eau et la continuité de service aux abonnés.

Les tarifs actuels de l'eau seront maintenus pendant au minimum deux ans.

Avec ce transfert de compétence, Loire Forez agglomération va maîtriser l'ensemble du cycle de l'eau, de la production à l'entretien des rivières en passant par le traitement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales.

Informations pratiques

A partir du 1^{er} janvier 2020, pour toute question, vous pouvez contacter le service de l'eau de Loire Forez agglomération, à Montbrison :

- **Par téléphone** au 04 26 54 70 90.
- **Par mail** : eaupotable@loireforez.fr
- **En vous rendant sur place** : 12 rue de Laplatte, Zone des Granges

Les agents des pôles et des antennes de Loire Forez Agglo vous accueillent à Noirétable, Boën-sur-Lignon et Saint-Bonnet-le-Château pour toute question relative à ce service. Pour le secteur de Saint-Just Saint-Rambert, un lieu d'accueil du public sera également proposé à Saint-Cyprien.



QUALITÉ DE L'EAU

L'eau représente un enjeu majeur de santé publique et d'environnement pour lequel la communication auprès du public apparaît très importante. A ce titre, le code de la santé publique prévoit que les usagers puissent avoir accès aux données sur la qualité de l'eau distribuée.

En 2019, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS) a élaboré pour chaque unité de distribution un bilan annuel de la qualité sanitaire de l'eau distribuée sur un certain nombre de paramètres principaux : bactériologie, nitrates, arsenic, pesticides, dureté. Ces fiches "infofactures" sont disponibles sur le site internet de l'ARS quel que soit le lieu de résidence, sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-votre-eau-potable>



LE BON USAGE DES SORTIES DES CONTAINERS ORDURES MÉNAGÈRES

Merci de respecter les bonnes pratiques :

- Respectez le calendrier de ramassage des ordures ménagères et de sortir vos bacs un jour avant, pour les rentrer le jour J.
- Soyez vigilant pour poser les bacs de manière accessible pour l'entreprise en charge de la collecte, sans pour autant trop déranger les piétons et les véhicules.
- Les jours J, sur les espaces les plus étroits, merci de ne pas vous garer n'importe où sur l'espace public, et veillez à ne pas empêcher la circulation du camion poubelle.

Pour signaler un problème de collecte (poubelle pas collectée le jour prévu ou un point d'apport volontaire plein) :

<https://www.loireforez.fr/services-au-quotidien/dechets>
puis cliquer sur "Signaler un problème de collecte".

LA COMMUNE SE MET À L'ÉLECTRIQUE



Dernièrement, la commune a acheté un petit fourgon benne électrique pour effectuer l'entretien de la commune.

Il a été adopté par les agents du service technique afin de contribuer au ramassage des poubelles et à la propreté de la ville. Son utilisation se concentre sur le centre-ville et l'étang : plus aucune nuisance sonore et plus aucun rejet de CO2 sur notre poumon vert communal.

De fait, vous serez amené à le croiser quotidiennement dans la ville.



SOUTENIR LES COMMERCE DE PROXIMITÉ

Loire Forez agglomération poursuit son engagement pour l'économie de proximité du territoire. Après la mise en place d'un dispositif local d'aide à l'investissement pour les petites entreprises de commerces, d'artisanat et de service en 2018, Loire Forez renforce son accompagnement grâce au fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC).

Ce programme d'une durée de trois ans, mis en place par l'Etat, permet de soutenir des actions d'animations, de communication, de promotion commerciale ou d'investissement par le versement de subventions. Il s'adresse aux commerçants et artisans du territoire et vise également les projets collectifs menés avec les collectivités locales, les associations de professionnels ou les chambres consulaires.

Renseignements et accompagnement : economie@loireforez.fr ou 04 26 24 72 00

ENTREPRISE LIBERCIER PALLAY, ÉBÉNISTERIE ARTISANALE

Christian et son fils Clément sont spécialisés dans la création et la fabrication artisanale de meubles sur mesure. Grâce à des machines performantes dont une à commande numérique, ils réalisent selon vos besoins, des meubles cuisines, de salles de bains, des dressings, des rangements sous escaliers, des aménagements intérieurs de bureaux, des banques d'accueil, mais aussi du gravage et de l'usinage.

Christian et Clément s'adaptent à tous les budgets avec toujours la même qualité et réalisent vos projets d'aménagements avec une présentation de plan en 3D pour vous aider à visualiser votre projet. Créée en 1998, l'entreprise Libercier Pallay a déménagé ses ateliers sur Savigneux, rue des Roseau, après avoir passé 20 ans à Lézigneux. Les réalisations sont à découvrir sur www.libercier-pallay.fr

Depuis 1998



Contact : libercier.pallay@gmail.com - 04 77 58 88 79



■ L'ANNÉE 2019 AURA ÉTÉ RICHE ET CHARGÉE À ROSENAU !

A Roseneau, les travaux d'extension de la mairie et de création d'une médiathèque démarrés en 2018 touchent à leurs fins et les services communaux devraient pouvoir emménager dans leurs nouveaux locaux au début de l'année 2020. La médiathèque, qui nécessite encore quelques travaux, ouvrira ses portes au printemps avec une salariée à temps plein et une équipe bénévole renforcée. Cette ouverture marquera la fin des travaux de réaménagement du centre village.

Côté festivités, 2019 aura été marquée par deux grands anniversaires :

- 30^{ème} anniversaire des Foulées de Roseneau le samedi 20 avril 2019 : les courses ont une fois de plus rencontré un franc succès, avec beaucoup de sportifs inscrits toutes épreuves confondues, courses pédestres comme "handbikes".
- 75^{ème} anniversaire de la libération de la commune : bien que la commune ait été libérée le 19 novembre 1944, les festivités ont été organisées le samedi 23 afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'y participer. Après une reconstitution en tenues d'époque de l'arrivée des troupes libératrices à Roseneau, une cérémonie commémorative a eu lieu au Mémorial "Jean de Loisy" en présence de nombreux anciens combattants.



Côté jumelage, cette année 2019 aura permis de consolider les liens avec les différentes communes jumelées et amies :

- Savigneux : les élus rosenauviens ont eu le plaisir d'accueillir leurs homologues savignolais et des membres du comité des jumelages du 08 au 10 juin 2019, l'occasion pour certains de découvrir pour la première fois l'Alsace. Entre visites et moments conviviaux, les différents participants ont pu échanger sur les liens et les futurs échanges entre nos deux communes et lancer les jalons des festivités du 40^{ème} anniversaire de jumelage qui sera célébré en 2021.
- Communes landaises : une trentaine de personnes des communes landaises de Bougue, Laglorieuse et Mazerolles ont fait le déplacement à Roseneau du 22 au 27 août 2019 afin de participer aux festivités organisées pour les commémorations du 80^{ème} anniversaire de l'évacuation dans les Landes. Avec le temps, des liens d'amitié forts ont été tissés entre les différents participants, le séjour a donc été chargé en souvenirs et émotions.
- Istein : la proximité oblige et facilite la fréquence des échanges avec nos amis de notre "commune-mère" d'Istein en Allemagne. La rencontre annuelle entre élus s'est tenue cette année en Allemagne au mois de septembre, l'occasion pour les rosenauviens de rencontrer la toute nouvelle équipe municipale qui a été élue au printemps 2019.

Il est déjà temps de se tourner vers 2020 et les nouveaux challenges !

SAVIGNEUX À VÉLO, C'EST PARTI

Conformément au plan Savigneux à vélo qui prévoit près de 9 km de pistes cyclables sur l'ensemble de la commune, après la rue Chantegrelet, trois autres rues viennent d'être "marquées" : rue de la petite Vitesse, rue de la Poste et rue des Peyrots. Les aménagements sont différents à chaque fois, et cela est lié à la largeur de la rue. Des sas vélo ont été dessinés route de Lyon. Le programme est cofinancé par Loire Forez agglomération et l'Etat. Les aménagements ont aussi été réfléchis avec les membres du collectif Mont'à vélo.

Prochaine étape pour début 2020 : la rue du Champ de Mars. Avec le passage à sens unique pour les voitures, il sera possible de créer une piste cyclable à double sens. Ces travaux seront réalisés sous la houlette de Loire Forez, suite aux décisions de la commune. A cette occasion, les réseaux seront enfouis et quelques places de stationnement seront créées en plus de l'existant.

Le programme d'aménagement des rues sera complété par la pose d'ici le premier semestre 2020 de 9 abris vélos pour les déplacements vers les équipements suivants : l'école maternelle, l'école élémentaire, la médiathèque, la salle polyvalente, l'étang et le complexe sportif. Enfin, pour faciliter l'intermodalité avec la navette urbaine et le réseau de bus départemental (TIL), un abri-vélo sera positionné à proximité.

Comment lire les panneaux de signalisation de la ville ?



Piste cyclable obligatoire et dans les 2 sens et sens unique pour les voitures



Sens interdit à tout véhicule excepté les cycles



Autorisé de tourner à droite au feu pour les vélos uniquement



Plan de développement

-  Pistes cyclables existantes
-  Liaisons douces piétonnes existantes
-  Pistes cyclables réalisation 2018-2019
-  Pistes cyclables réalisation 2020
-  Pistes cyclables réalisation après 2020



ÉLECTIONS MUNICIPALES

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Ainsi, pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 soit par internet soit en mairie.

Chaque citoyen peut vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne (son inscription sur les listes et son bureau de vote) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

L'inscription peut s'effectuer directement par internet sur le site : [service-public.fr](https://www.service-public.fr)



PERMANENCES DE MAÎTRE ROSSARD, AVOCAT

Comme en 2019, Maître Rossard, avocat propose des consultations gratuites d'1/4 d'heure pour les savignolais. Ces dernières ont pour objet une orientation générale et une information au profit des personnes ayant à faire face à une convocation en justice, des problèmes juridiques ou administratifs, dans tous les domaines du droit (droit familial, pénal, de la consommation,...). La prise de RDV est assurée par le secrétariat de Maître Rossard (04 77 58 43 01).

Les 4 dates de permanence pour cette année se dérouleront les vendredis de 13h30 à 15h30 :

31 janvier - 24 avril - 26 juin - 16 octobre



REPAS DES CLASSES D'ÂGE DE L'ANNÉE POUR 2020

Chaque année, lors de la fête patronale, le comité d'animation organise un repas des classes d'âge de l'année. Pour 2020, si vous êtes nés en année "zéro", n'hésitez pas à vous faire connaître auprès des responsables de l'association : christine.forge@sfr.fr ou beaudoux.daniel@wanadoo.fr

CONCERT LES CHANSONS DE BRASSENS

Animé par des passionnés, ce concert vous permettra de revisiter des chansons de Brassens au travers de commentaires et anecdotes.

RDV le 21 février à 20h à la salle des fêtes.

LES ACTUS DE LA MAIRIE

Illiwap, une application citoyenne

Pour vous tenir au courant des actualités de la commune (travaux, événements, alertes météorologiques, ...), n'hésitez pas à télécharger sur votre smartphone l'application illiwap, préciser le nom de la commune ou son code (42299).

Pour recevoir les notifications, pensez à activer les paramètres de votre téléphone.

Vous pouvez aussi effectuer via cette application des signalements concernant des problèmes de voirie, circulation, espaces verts, ...





■ LE PÔLE MÉDICAL SE DESSINE

**Une offre complémentaire
de soin pour demain**



D'ici peu, le chantier du pôle médical va se lancer. Ce futur pôle abritera médecins généralistes, infirmières, podologues, kinésithérapeutes, dermatologue et le centre dentaire mutualiste. Mobilisés depuis mai 2018, ce projet est le fruit de longs débats et réflexions menés entre les professionnels de santé et la municipalité. Construit dans le prolongement de la pharmacie, ce pôle médical de 1 100 m² est le fruit d'un engagement de tous.

■ EN RÉSUMÉ ET EN IMAGES, LA CONSTRUCTION DU PROJET



- A l'origine du projet : la réhabilitation du quartier Pleuvev et le nécessaire déménagement de l'espace médical situé 2 rue de Lyon
- Des réunions et des échanges constructifs entre professionnels de santé, avec le promoteur, les partenaires (agence de santé, les financeurs) ... En tout, près de 40 réunions ont été nécessaires pour formaliser le projet, plus d'une centaine d'heures de travail pour piloter l'action.
- La rédaction d'un projet de santé en août 2018 pour obtenir le label par l'Agence Régionale de Santé en novembre
- Des visites d'autres MSP, à Roanne et à Versonnex (01) pour apprendre, comprendre le fonctionnement, éviter des erreurs, se forger une culture et un langage commun sur ces nouveaux fonctionnements.
- Des dépôts de dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, du conseil départemental et de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Plus de 600 000 € ont ainsi été obtenus à ce jour sur le projet, soit 33% du coût TTC de l'immobilier.
- Un partenariat inédit avec la Cité internationale du design et l'école des Mines de St-Etienne pour déterminer, au regard des usages, des flux, des besoins de coordination, l'aménagement intérieur et la localisation des bureaux de chacun. Cela s'est concrétisé par 2 ateliers créatifs et une séance de restitution pour aboutir à une modélisation des locaux de la MSP.
- Un permis de construire déposé par le promoteur MR Construction.
- 18 mois de travaux sont prévus, l'ouverture est envisagée pour septembre 2021.



Le pôle médical de demain

- Des généralistes, avec un accueil pour les urgences (sans RDV)
- Des kinésithérapeutes
- Des infirmières
- Des spécialistes : podologue, dermatologue et à l'avenir, dans la mesure du possible, un ophtalmologue
- La pharmacie partenaire du pôle santé (agrandissement en parallèle de la construction du pôle santé)
- 1 centre dentaire mutualiste (déménagement du centre actuel et agrandissement)

Le pôle dentaire mutualiste en 2021

Le Centre de Santé Dentaire Mutualiste, actuellement situé 12 bis, rue de Lyon, géré par l'union des Mutuelles de France Loire, emménagera dans le nouveau bâtiment dédié à la santé, qui sera situé derrière la pharmacie - rue de Lyon.

L'équipe exerçant dans les locaux actuels (4 chirurgiens-dentistes - 5 assistantes dentaires - 1 responsable administrative) sera complétée par un service d'implantologie et un service d'orthodontie.

Ces nouveaux locaux, plus spacieux, permettront d'accueillir les patients dans les meilleures conditions en leur proposant l'ensemble des soins et actes de santé buccodentaires sur une superficie de 370m² et comportera :

- 7 salles de soins
- 2 salles d'attente
- 1 salle de radio panoramique 3D
- 1 espace de stérilisation
- Des espaces dédiés au personnel

Le nouveau centre de santé dentaire sera au 2^{ème} étage du bâtiment, au-dessus de la maison de santé. Ainsi, au sein d'un même bâtiment, les praticiens libéraux de la maison de santé pluridisciplinaire et les praticiens salariés du centre de santé dentaire œuvreront ensemble pour un seul et même objectif : l'accès aux soins pour toute la population savignolaise et les communes alentours.



■ L'OFFRE DE SANTÉ DE DEMAIN À SAVIGNEUX

INTERVIEW DE JULIEN BOROWCZYK,
MÉDECIN GÉNÉRALISTE



Il était pour moi indispensable de proposer à mes collègues un modèle innovant et pérenne qui puisse garantir à chacun un exercice souple au sein d'une équipe pluridisciplinaire large. Cette idée trottait dans la tête depuis plusieurs années suite à de nombreux remplacements dans divers cabinets en Auvergne et dans la Loire.

Les avantages ?

Grâce au label Maison de Santé Pluridisciplinaire par l'ARS, nous avons pu construire un projet attractif avec la municipalité. L'enjeu était de pouvoir travailler en équipe dans des bâtiments neufs avec un coût maîtrisé. La collaboration avec la municipalité aura été un véritable atout pour mener à bien le cahier des charges et proposer aux collègues et éventuels futurs associés un panel de services optimisés.

Le plus pour les patients de demain ?

Un exercice coordonné avec une secrétaire qui les orientera et gèrera les rdv avec les spécialistes, une infirmière pour améliorer le suivi thérapeutique des pathologies chroniques, un médecin de "garde" qui chaque jour accueillera les petites urgences sans rdv.

Cet exercice coordonné se fera de surcroît au sein d'une large équipe pluridisciplinaire qui compte à ce stade des kinésithérapeutes, infirmières, podologues, médecins généralistes et une dermatologue. C'est donc plus de disponibilités, plus de facilité d'accès aux professionnels, un meilleur suivi et une continuité de soins avec la pharmacie à disposition.

Qualité de l'accueil et innovation : moteurs de nos réflexions

Nous travaillons actuellement avec l'école des mines et la cite du design à une modélisation des flux de patients afin d'accueillir au mieux le public. La qualité d'accueil et des soins ainsi que l'innovation seront les moteurs de cette belle MSP.

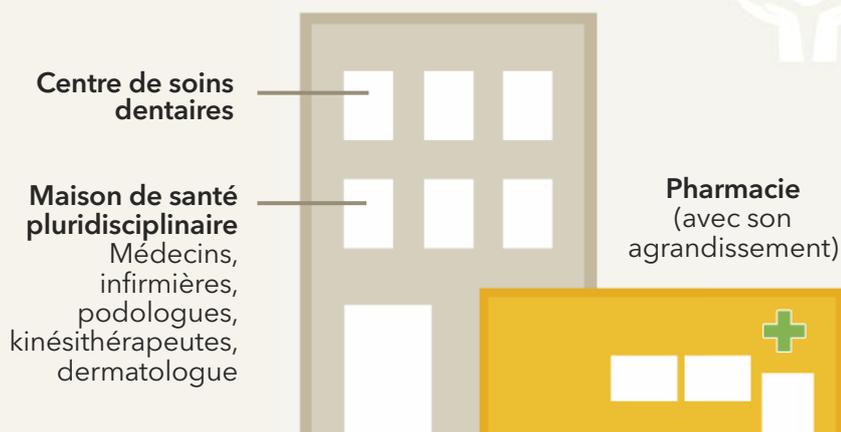
Pour des partenariats encore plus forts

Nous sommes fiers de porter à Savigneux ce projet de plus grand centre médical et paramédical du Forez au service de toute la population du bassin de vie montbrisonnais.

Afin de poursuivre dans le travail pluri disciplinaire, je suis déjà en train de travailler à l'échelon supérieur à savoir la création d'une communauté professionnelle territoriale de santé afin de connecter tous les professionnels de santé du territoire entre eux et avec notre hôpital.

OFFRE DE SOINS À SAVIGNEUX

PÔLE DE SANTÉ



Diététicien



Cabinets de kinésithérapeutes



Orthophonistes



Psychiatre



Cardiologue

LE LABEL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Une maison de santé pluridisciplinaire peut être labellisée par l'Agence Régionale de Santé, ce qui permet aux professionnels d'être soutenus financièrement dans leur projet. Pour cela, il faut remplir plusieurs conditions :

- Analyser les besoins de santé du territoire et proposer un projet de santé
- Regrouper au moins 2 médecins et 1 professionnel tel qu'infirmier, masseur-kinésithérapeute, ...
- Accueillir et encadrer des jeunes professionnels de santé en formation
- S'engager à proposer des actions de prise en charge et notamment :
 - de prévention, par exemple des actions d'éducation sanitaire et thérapeutique
 - d'information et d'orientation des patients, selon leurs besoins et leurs attentes
- Répondre aux demandes de soins non programmées en dehors des horaires de permanence
- Instaurer un dispositif de partage d'information sécurisé, qu'il soit informatisé ou non. Le but est de coordonner et favoriser la continuité des soins, notamment en cas d'absence du médecin habituel.

LE PROJET DE SANTÉ POUR LA MSP DE SAVIGNEUX

La MSP se situe sur Savigneux et intéresse prioritairement le territoire d'intervention du bassin de vie de Montbrison. Elle peut permettre aussi d'offrir une offre de services à des communes plus éloignées telles que Pralong, Marcilly-le-Châtel, Margerie-Chantagret, Saint-Georges-Haute-Ville, Sauvain, Saint-Bonnet le Courreau...

Le projet de santé répond à des critères d'accessibilité :

- Géographique (taxi social, navette),
- Financière (conventionnement secteur 1 de la CPAM et tiers payant pris en compte),
- Social : accompagnement social garanti, et possibilité d'une coordination des soins et des dossiers sociaux.

Des actions de prévention seront proposées régulièrement soit aux patients cibles, soit plus largement, notamment :

- Ateliers spécifiques en direction des patients diabétiques
- Prévention vaccinale
- Prévention des complications du retour à domicile

Enfin, la MSP reste ouverte entre 8h et 20h du lundi au vendredi et le samedi matin avec accès au conseil ou une consultation du médecin de garde du jour.



MAISON DE SANTÉ / PÔLE DE SANTÉ ?

On évoque les termes de pôle de santé, maison de santé, mais que recouvre-t-il exactement ?

Les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) regroupent plusieurs professionnels de santé dans des locaux communs. Elles sont constituées d'au moins deux médecins généralistes et d'un paramédical. La loi les définit comme des "lieux de regroupement des professionnels de santé assurant des activités de soins sans hébergement et participant à des actions de prévention et d'éducation pour la santé ainsi qu'à des actions sociales". Les MSP doivent, pour bénéficier des financements publics, répondre à un cahier des charges national et présenter un projet de santé à leur ARS. Les subventions ne sont pas une condition incontournable pour créer une MSP. Il existe donc dans les faits des maisons avec ou sans financement ARS.

Les MSP se distinguent des simples cabinets de groupe par l'existence d'un projet de soin partagé et mis en œuvre par les professionnels de façon coordonnée.

Le pôle santé de Savigneux regroupe à la fois la MSP et le centre de soins dentaires, celui-ci n'étant pas intégré à la MSP dans la mesure où les professionnels de santé sont des salariés.

La ville bouge !

2014 2018

2019

2020

2021

Acquisitions
foncières

Déconstruction
janvier à mai

Déménagement
du cabinet médical
dans la maison de
santé pluridisciplinaire

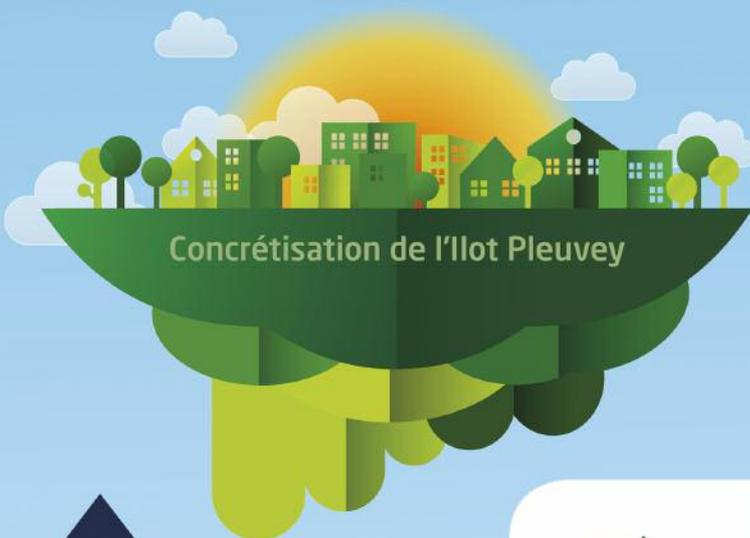
Elaboration
des chartes :
architecturale
et urbaine

Diagnostics
avant
déconstruction

Commercialisation
et constructions
immobilières

Particuliers,
entrepreneurs,
commerçants,
vous avez un projet ?

Contactez la Mairie :
mairie@savigneux.fr
Tél. 04 77 96 79 79



Concrétisation de l'Ilot Pleuvey

Bien-vivre ensemble à Savigneux



ECO-QUARTIER
— ILOT PLEUVEY —